

LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AU CANADA

Un voyage entrepris

Une tradition de conservation...

Les richesses naturelles du Canada font l'envie d'un grand nombre de pays et elles sont maintenues grâce à une grande tradition de conservation et d'utilisation durable. Un élément important de ces richesses est la biodiversité du Canada, c'est-à-dire la variété de gènes, d'espèces et d'écosystèmes, ainsi que les processus écologiques dont ils font partie.

La biodiversité est notre système d'entretien de la vie. Elle se trouve dans les écosystèmes des terres humides qui purifient notre eau, dans les insectes qui pollinisent nos cultures, dans les micro-organismes qui contribuent à la recherche médicale, dans les forêts qui purifient notre air. La biodiversité procure de nombreux avantages économiques, culturels et spirituels, et son déclin mondial est l'une des crises les plus graves que connaissent les humains.

Le Canada s'est engagé à protéger sa propre diversité biologique et à travailler en collaboration avec d'autres pays afin de conserver la biodiversité de la planète. En 1992, le Canada a fait les premiers pas de

son voyage visant à protéger ses richesses naturelles, en devenant le premier pays industrialisé à ratifier la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Des panneaux tout au long du parcours

Depuis 1992, les Canadiennes et les Canadiens ont largement contribué aux activités fédérales, provinciales et territoriales pour donner suite aux engagements envers la conservation de la biodiversité. Ensemble, ces partenaires ont élaboré un document intitulé la *Stratégie canadienne de la biodiversité*, conçu pour les guider dans leur voyage. Les éléments suivants ne sont que quelques-unes des indications des progrès réalisés jusqu'à présent...

Conservation des aires d'importance écologique

- Le Canada a connu une croissance sans précédent de ses réseaux fédéraux, provinciaux et territoriaux d'aires protégées au cours des dix dernières années. Plus de 24 millions d'hectares de terres — une superficie équivalente à celle du Royaume-Uni — ont été ajoutés, variant de petits parcs à d'immenses réserves intégrales.

- Cinq nouveaux parcs nationaux ont été créés, englobant plus de 66 000 kilomètres carrés de paysages arctiques et boréaux. Une protection intérimaire est en place pour 51 300 kilomètres carrés supplémentaires de terres, qui deviendront quatre nouveaux parcs, dès la conclusion des accords. Tous ces parcs ont été créés grâce à des accords avec les collectivités des Premières nations.

- Le Canada continue à rallonger la Liste du patrimoine mondial, laquelle énumère les sites reconnus pour leur valeur universelle. De nouveaux sites ont été ajoutés au Québec et en Nouvelle-Écosse. Le parc national des Lacs-Waterton, en Alberta, fait maintenant partie de cette liste, en tant que composante du site du patrimoine mondial du parc international de la paix Waterton-Glacier. Le parc provincial Tashenshini-Alsek, en Colombie-Britannique, a été ajouté au site du patrimoine mondial de Klouane-Wrangell-St. Elias/Glacier Bay, ce qui en fait le site du patrimoine mondial naturel le plus vaste de la planète.

- Cinq aires naturelles du Canada, y compris la baie Clayoquot, en Colombie-Britannique, ont été déclarées réserves de biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Afin de renforcer le programme, on a créé l'Association canadienne des réserves de la biosphère en 1997.

- La *Loi de l'impôt sur le revenu* a été modifiée pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de contribuer personnellement à la conservation de la biodiversité. Par suite de cette décision, plus de 265 dons de terres privées ont été effectués par l'intermédiaire du Programme des dons écologiques, protégeant ainsi plus de 21 000 hectares d'habitat d'espèces sauvages.

- Plus de 850 000 hectares de terres humides ont été protégés, mis en valeur et gérés dans un but de conservation, selon l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.

Le Canada continue à rallonger la Liste du patrimoine mondial.

La gestion de nos ressources naturelles

- Les entreprises modifient leur manière de faire des affaires, en vue d'aider à la conservation de la biodiversité. En passant de la prévention de la pollution à l'utilisation durable des ressources, la performance environnementale devient une mesure de la performance des entreprises.

- Afin de répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens au sujet d'une croissance économique en harmonie avec un environnement en santé, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a vu le jour en 1995.

- Des écosystèmes forestiers en santé et une conservation de la biodiversité sont deux objectifs de la *Stratégie nationale sur les forêts - (1998-2003) Durabilité des forêts : un engagement canadien*. Une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration. Elle sera diffusée dans le cadre du neuvième Congrès forestier national à Ottawa, en mai 2003.

- Le Réseau de forêts modèles du Canada est un exemple prépondérant de gestion durable des forêts. Onze modèles fonctionnels à grande échelle sont utilisés dans neuf provinces afin d'élaborer des outils de conservation de la biodiversité.

- La *Loi sur les océans* du Canada, promulguée en 1997, a recours à une approche écosystémique afin de conserver la diversité biologique et la productivité du milieu marin. Selon la Loi, des aires protégées marines sont établies dans le but de protéger les ressources marines, ainsi que les habitats dont elles dépendent, y compris les habitats uniques, les espèces marines en péril, les habitats des poissons commerciaux et non commerciaux et les zones de haute productivité biologique et de grande diversité.

La protection des espèces en péril

- L'Accord pour la protection des espèces en péril (1996) est une approche fédérale, provinciale et territoriale efficace à la protection de l'habitat et des espèces, qui encourage l'intendance, la conservation et la législation.

- La Loi sur les espèces en péril proposée par le gouvernement fédéral met de l'avant une approche et une intendance coopératives, qui s'appuient sur la science dans le but de protéger les espèces en péril.

- Parmi les espèces inscrites par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPEC) en 2001 comme étant en voie de disparition ou menacées, 85 font directement l'objet d'activités de rétablissement et 42 font partie d'initiatives écosystémiques plus larges. Toutes les compétences canadiennes ont collaboré à l'évaluation de la situation de plus de 2 000 espèces.

- Des intendants partout au Canada remettent en état des milliers d'hectares d'habitat et plus de 180 kilomètres de rivage pour plus de 220 espèces, dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.

Engager des citoyens scientifiques

- Un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens participent à la surveillance, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur la biodiversité par l'intermédiaire du Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques, alors que des milliers d'autres participent à des activités bénévoles dans le but de conserver et de remettre en état l'habitat des espèces sauvages.

Le respect et la conservation des connaissances traditionnelles

- Les connaissances traditionnelles des collectivités autochtones au Canada renferment une richesse de renseignements sur la biodiversité. Ces renseignements sont utilisés pour la gestion de l'habitat essentiel et des espèces sauvages, telles que le caribou de Peary.

- Le Canada travaille en collaboration avec d'autres pays, par le truchement de la Convention sur la diversité biologique et d'autres projets internationaux, pour faire en sorte que les connaissances traditionnelles soient respectées, conservées et utilisées avec l'assentiment et la participation des collectivités autochtones et locales.

La collaboration avec d'autres pays

- Le Canada est fier d'accueillir à Montréal le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, au nom de toutes les Parties à la Convention.

- Parmi ses nombreux programmes visant à unir la biodiversité et le développement, le Canada participe au Programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile, en Guyana. En incluant la biodiversité dans le processus de gestion de la forêt tropicale, ce projet procure aux collectivités locales des avantages écologiques, économiques et sociaux.

- Le Canada appuie les efforts des gouvernements locaux en Chine visant à gérer les aires protégées de la Région autonome de la Mongolie intérieure. L'utilisation de six réserves naturelles en tant que sites de démonstration a pour but de promouvoir le développement durable des populations pauvres de la région.

- Le lancement de l'Initiative « Équateur » a eu lieu en 2002, en vue de faire la promotion de moyens de subsistance communautaires durables et de réduire la pauvreté au moyen d'une gestion rationnelle de la biodiversité. Le Programme des Nations Unies pour le développement est responsable de la gestion de l'initiative, en partenariat avec le gouvernement du Canada, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), établi à Ottawa, et la United Nations Foundation.

- L'évaluation du rôle des aliments non-cultivés au Bangladesh et la conservation de la diversité agricole en Inde sont deux des projets relevant l'initiative sur l'utilisation durable de la biodiversité du CRDI.

Le voyage se poursuit...

Tout comme l'évolution de la nature, la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique est un voyage continu. C'est un voyage qui nécessite l'appui et la participation non seulement des gouvernements, mais également de particuliers, de groupes de conservation, de collectivités autochtones, des entreprises et des industries.

Dans le cadre de leurs efforts permanents pour mettre la Stratégie canadienne de la biodiversité en application, le gouvernement du Canada ainsi que les provinces et les territoires se sont mis d'accord pour collaborer à un bon nombre de priorités transversales. Parmi celles-ci se trouvent la science de la biodiversité, les espèces étrangères envahissantes, la gestion de l'information biologique, la surveillance et l'établissement de rapports concernant la situation et les tendances de la biodiversité et l'engagement de la participation de Canadiennes et de Canadiens à l'intendance.

Le voyage ne prendra jamais vraiment fin. Au fur et à mesure que de nouveaux défis surviendront, il faudra trouver de nouvelles solutions pour assurer aux générations futures un monde riche en biodiversité.

Pour plus d'information

Pour obtenir de l'information et des données sur la conservation mondiale et l'utilisation durable de notre monde vivant, visitez le site Web du Réseau canadien d'information sur la biodiversité, à l'adresse www.cbin.ec.gc.ca.